

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 MAI 2022

27 AVRIL 2022: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 3 MAI 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2022 – Présentation du SAGE COC (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin) par M. Hervé GUILLE, président et M. Loïc LECAPITAINE, animateur : délibération de validation du projet – Foire Saint-Luc : approbation du règlement et des tarifs des droits de place – Rénovation éclairage public de la façade de la mairie : participation SDEM- Jury des Assises : tirage au sort - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mai à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : M. BIDOT Jacky (procuration à M. LECOMTE Sébastien), M. DELAMARCHE Alexandre (procuration à Mme LEBARGY Linda), Mme BERNARD Virginie (procuration à M. CANU Michel) et Mme MABIRE Caroline (procuration à Mme PAYSANT DAMOUR Agnès)

Etait absent : M. LECAUDEY Denis

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire remercie la présence de M. Hervé GUILLE, président et de M. Loïc LECAPITAINE, technicien du SAGE COC (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 6 avril 2022.

D20220501. SAGE COC – APPROBATION PAGD et RÈGLEMENT.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Gavray-sur-Sienne est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin dont le projet a été adopté par la Commission Locale de L'Eau le 3 février 2022.

Par courrier en date du 9 février 2022, notre collectivité a été invitée dans un délai de 4 mois à émettre un avis sur le projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement du SAGE COC.

M. le Maire présente au conseil les 5 enjeux du SAGE COC à savoir :

- Améliorer la cohérence de la gouvernance territoriale pour une mise en œuvre efficace du SAGE (objectif transversal)
- Trouver un équilibre entre la ressource et les besoins en eau des populations, des activités et des milieux (objectif n°1)

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 MAI 2022

- Concilier les activités économiques et la qualité de l'eau (objectif n°2)
- Préserver les milieux aquatiques et naturels des atteintes liées aux activités humaines et améliorer leur gestion (objectif n°3)
- Anticiper le changement climatique et se protéger contre les risques d'inondations et de submersion (objectif n°4).

M. le Maire laisse la parole à MM. GUILLE Hervé, président et Loïc LECAPITAINE, technicien pour une présentation au conseil du SAGE COC (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest du Cotentin).

Le SAGE est un outil de planification locale à la gestion de l'eau à moyen terme (15-20 ans) visant à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et ce à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent. Il doit tenir compte des adaptations nécessaires au changement climatique et permettre notamment d'assurer l'alimentation en eau potable de la population, ainsi que de satisfaire ou de concilier les autres usages.

Les 5 objectifs du SAGE COC précités sont déclinés en 72 dispositions définies et transcrites au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement.

Le PAGD est opposable à l'administration

Le Règlement est opposable aux tiers et à l'administration

Les thématiques du SAGE COC sont présentées aux élus à savoir :

- Etude, communication et sensibilisation
- Amélioration/adaptation des pratiques agricoles
- Sécurisation de la ressource en eau
- Gestion des eaux pluviales et des déchets
- Promotion des économies d'eau
- Amélioration des assainissements
- Restauration et préservation du Bocage
- Restauration et préservation des zones humides
- Restauration et entretien des cours d'eau et des fossés
- Gestion des risques d'inondation et de submersion
- Lutte contre les espèces envahissantes

Un point précis est développé autour des zones humides où le projet du SAGE COC prévoit l'interdiction la destruction des zones humides sauf cas très précis (par exemple un projet d'intérêt d'utilité publique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et de son règlement du SAGE COC.

D20220502. FOIRE SAINT-LUC. RÈGLEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le règlement de la foire Saint-Luc (annexé à cette décision) qui entrera en vigueur à compter de la foire 2022.

D20220503.FOIRE SAINT-LUC. DROITS DE PLACE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décidé d'appliquer à compter de l'édition 2022, les tarifs de droits de place pour la foire Saint-Luc comme suit :

| Catégorie | Prix | Minimum |
|---|--------------------|---------|
| Ails, oignons, citrouilles | 6 € le ml | 25.00 € |
| Alimentaire (fruits, confiseries, charcuterie, fromages, gaufres, galettes, pizzas, boulangeries, chocolats...) | 15 € le ml | 60.00 € |
| Buvette | 270 € le barnum | |
| Buvette dans foirail chevaux (présente uniquement le | 120.00 € le barnum | |

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 MAI 2022

| | | |
|---|---|----------|
| vendredi) | | |
| Confection et divers | 8.50 € le ml | 30.00 € |
| Posticheurs | 220 € pour 6 ml et 20 € le ml supplémentaire | |
| Garage | 2.00 € le m2 | 50.00 € |
| Grilleurs | 50.00 € le ml | 80.00 € |
| Grilleurs dans le forail aux chevaux (uniquement le vendredi) | 30 € le ml | 60.00 € |
| Habitat | 3.50 € le m2 | 50.00 € |
| Horticulteurs, pépinières | 6.00 € le ml | 25.00 € |
| Matériel agricole | 1.50 € le m2 | 50.00 € |
| Rôtisseur agneau | 50.00 € le ml | 150.00 € |
| Tentier | 2.00 € le m2 | |
| Vins | 28.00 € le ml | 100.00 € |
| Volailles (inscrits pour les 3 jours) | 8.00 € le ml | |
| Volailles non-inscrits | 3.00 € le ml par jour+ stationnement véhicule | |
| Fête Foraine : Gros métiers | 120 € | |
| Fête Foraine : manège enfant | 65 € | |
| Fête Foraine : loteries, jeux | 7.00 € le ml | 25 € |
| Confiseries foraines | 13 € le ml | 50 € |

A tous ces tarifs il conviendra d'ajouter 15 € pour frais de dossier.

Monsieur HOUSTIN, vice-président de la commission Foire Saint-Luc, précise que ces propositions de tarifs ont été transmis pour avis le 14 mars dernier aux syndicats de commerçants et qu'aucun retour n'a été reçu en mairie.

Au niveau de la fête foraine une réunion avec les industriels forains a eu lieu en mairie le 9 mars dernier et les personnes présentes ont émis un avis favorable sur ces propositions tarifaires

D20220504. RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC FACADE MAIRIE. PARTICIPATION SDEM

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DE PAËPE qui présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Façade de la Mairie ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 3 700 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY-sur-SIENNE s'élève à environ de 2 220 €. Dans le contexte actuel de volatilité des prix des matériels, les montants pourront évoluer à la hausse.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public, « Façade de la Mairie ».
- demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3^o trimestre 2022,
- acceptent une participation de la commune de 2 200 €,
- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 MAI 2022

JURY DES ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2022, il est procédé au tirage au sort de trois noms à partir de la liste électorale générale de GAVRAY-SUR-SIENNE.

Sont désignées les personnes suivantes :

- Madame VAUTIER Francine épouse LIBERGE domiciliée 32 rue du Valjoie, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE ;
- Monsieur VAUPRES Bernard domicilié 13 rue du Bois Taney, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE ;
- Madame VASTEL Marie épouse DESMARES domiciliée 15 rue de la Grosse Pierre, Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE.

INFORMATIONS DIVERSES

- 7 avril : audit pour la labellisation de France Services : label obtenu (courrier de M. le Préfet en date du 26 avril)
- 8 avril : réunion du CCAS pour le vote des budgets. Différentes activités planifiées : reprise des ateliers (atelier mémoire, atelier sommeil et atelier gym équilibre) et invitation pour une séance de cinéma pour les personnes de plus de 60 ans sur réservation en mairie. Le recrutement pour le remplacement du gardien est en cours
- 8 avril : conférence des maires
- 11 avril : point presse pour ouverture France Services et réunion de la commission Foire Saint-Luc
- 13 avril : vernissage de l'expo en mairie sur les affiches de Jazz sous les Pommiers
- 17 avril : vernissage de l'artiste ukrainienne dans le local de l'association « Le Ravitaillement »
- 19 avril : commission des impôts directs et réunion du bureau
- 23 avril : tournoi de Hand organisé par le comité de la Manche (tournoi féminin des moins de 12 et moins de 15 ans)
- 24 avril : Foire de Printemps – Courrier des associations pour remerciements pour les équipes techniques et administratives de la mairie.
- 26 avril : vernissage de l'expo de Laura SZABO aux Unelles
- 27 avril : réunion de la commission Assainissement pour la mise en place des conventions avec les professionnels
- 29 avril : réunion de la commission Assainissement avec les services du Département
- 30 avril : assemblée générale de l'association du château
- Point sur les bureaux de vote lors des prochaines élections législatives
- Le terrain du BMX a été nettoyé ; une inauguration est à prévoir
- Prochainement :
 - o Cérémonie du 8 mai
 - o Jeudi 12 mai à 17 heures à Saint-Lô : les conseillers municipaux sont invités à une conférence débat sur l'attractivité des territoires ruraux
 - o Samedi 14 mai : les conseillers sont invités à visiter le Presbytère de la Haye Comtesse à 10h30 et le presbytère du Mesnil-Hue à 11h30.
 - o Samedi 14 mai : apéro concert des pompiers
 - o Samedi 21 mai : concert à 11h30 derrière la mairie et portes ouvertes au groupe scolaire des Bords de Sienne de 9h30 à 11h30.
 - o Jeudi 26 mai : course de Côtes
 - o Salon des Arts du 9 au 22 juillet
- Information communautaire : Coutances Mer et Bocage dans le cadre du plan de mobilité a voté une enveloppe de 50 000 € destinée à accompagner l'acquisition de vélos par les particuliers et ce à compter du 1^{er} juillet 2022.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 MAI 2022

Prochain conseil : Mardi 7 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 3 mai 2022 contient quatre délibérations numérotées D20220501 à D20220504.

Le Maire :

